Règlement particulier FMB

Epreuve BEX des 6 heures de l'Avesnois

La participation aux championnats de Belgique concerne les classes DUO BEX1 et DUO BEX2 avec classement spécifique. Les coureurs belges qui souhaitent y participer doivent s'inscrire via le formulaire électronique de la FMB (comme en enduro) Une confirmation de réception du versement de votre droit d'engagement de 120€ vous sera communiquée et validera définitivement votre engagement.

Les coureurs belges sont autorisés à participer aux formules SOLO ou TRIO, mais sans classement particulier ; ils seront intégrés aux classes prévues par l'organisation. Ils doivent alors introduire leur engagement directement au moyen du document élaboré par l'organisateur (LIEN)

Pour les non licenciés à l'année, il est OBLIGATOIRE de souscrire une licence une manifestation auprès de la FFM (on line à la fédération (LIEN) jusque 72 heures avant l'épreuve : 60€, sur place le jour de l'épreuve : supplément de 10€).

Attention : Vous devez être en possession d'un certificat médical pour souscrire cette licence d'un jour ; le seul document valable est celui émis par la FFM (LIEN)

Pour les épreuves BEX organisées par un club affilié à la FFM, c'est le règlement FFM qui est prioritairement d'application (RTS Endurance TT CD 3 décembre 2016 (LIEN)). Voir particulièrement les articles **12** (spécifications des machines) et **15** (équipements).

Prendre également connaissance du **RP de l'épreuve** et de son **RP additif**.

Un délégué FMB sera présent au secrétariat sportif de l'organisation.

Chaque coureur belge engagé est tenu de se présenter auprès de ce délégué et de s'acquitter d'un supplément de 10€ par coureur, correspondant au complément d'assurance traitant des soins hospitaliers sur le territoire français ainsi que du rapatriement sanitaire éventuel vers la Belgique en cas d'accident.